

De: nicolas.viault <nicolas.viault@blois.me>
Envoyé: mercredi 19 mai 2021 16:46
À: psmv.pda.blois.drac.cvl@culture.gouv.fr
Objet: Remarques, enquête publique modification du PSMV de Blois

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous n'avons pas d'observations particulières à faire sur la **réduction du périmètre de protection de certains Monuments Historiques** qui se chevauchent, étant donné qu'elles ne modifient pas l'aire de protection globale. Nous profitons tout de même de cette enquête publique pour vous faire remarquer que sur le plan, ne figurent pas tous les éléments protégés. En effet, le château ainsi que ses dépendances ont fait l'objet d'un classement. Cependant, la citerne située avenue Jean Laigret et la maison de garde situées petits degrés Saint Louis ne sont pas indiqués en noir. Pour en avoir parlé il y a 2 ans, avec le conservateur régional des monuments historiques, M. Aubanton, il semble que ces éléments font, en théorie, l'objet d'une protection, puisque faisant bien partie des dépendances du château, mais qu'ils n'avaient pas été identifiés par les services.

Nous n'avons pas d'objections à faire sur le **stationnement des véhicules légers**, mais seulement quelques observations :

Cet assouplissement va dans le bon sens, étant donné qu'il permettra de lever un des points de blocages de la réhabilitation de certains bâtiments : le but étant, d'une part, de ramener des habitants au centre-ville, et, d'autre part, de mettre en valeur notre patrimoine historique.

Cependant, si à certains moments, il est facile de se garer (les dimanches et les lundis, les matins en semaine), ce n'est pas le cas les jours d'affluence : fin de journées, samedi. Il faudrait trouver du stationnement pour les véhicules des habitants, des personnes qui viennent consommer (commerces, bars, restaurants) ou travailler dans le centre-ville. Une solution est de reporter une partie du stationnement en périphérie (parkings relais), tel que le font certaines villes (Tours, Orléans).

Concernant le **stationnement vélo**, nous aurions souhaité plus de places : une seule place vélo par logement créé, quelle que soit la surface de celui-ci (et donc le nombre d'habitants), et une seule place de vélo pour 3 places d'hébergement en résidence étudiante (étudiants qui n'ont pas forcément de voiture), nous semble extrêmement peu, alors que la politique actuelle est de privilégier le vélo dans nos modes de transport, et que ce moyen est particulièrement adapté au centre-ville.

Concernant l'**instauration d'une protection des linéaires commerciaux**, et de surcroît, une protection des linéaires stricts interdisant les vitrines froides (banques, assurances, bureaux, etc.), cela est une excellente initiative.

Cependant, en ce qui est le choix des voix concernées, nous avons identifié des éléments qui nous semblent étonnants. Et nous souhaitons attirer votre attention sur ces points.

- Le linéaire de la rue des Juifs n'est pas protégé. Pourtant, cette rue est située entre la rue Haute et la Place Avé Maria, dont les linéaires sont protégés, cela crée donc une

discontinuité. Cette rue, qui comporte 7 numéros, possède 6 vitrines : côté impair, il y a 4 bâtiments comportant chacun une vitrine (n°1 : école de musique ; n°3 : réparations de tablettes, téléphones, etc. ; n°5 : bureau ; n°7 : bar, le M. Côté pair, il y a 3 bâtiments, dont deux comportent un commerce : l'un à l'angle de la place Avé Maria (bar), l'autre à l'angle de la rue des trois clefs (vacant).

- Le linéaire de la partie Ouest de la rue Beauvoir n'est pas protégé non plus. Pourtant, cette partie comporte de nombreuses vitrines, dont plusieurs sont en bois ou en pierre, ce qui crée une ambiance particulière.

côté pair : le 2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12, n°14, n°18

côté impair : n°3, n°11, n°13, n°17

Le risque, là aussi est l'effet de coupure. Si les linéaires de cette partie de rue ne sont pas protégés, et donc que ces commerces sont peu à peu remplacés par des habitations, au fil des années, il faut craindre qu'il n'y ait plus de lien entre la partie Est de la rue Beauvoir, et le haut de la rue Porte Chartraine. Il faudra donc s'attendre à que les rues situées dans la partie haute de la ville dépérissent encore plus (9 commerces vacants rue porte Chartraine mi-mars), et que cela aille à l'encontre du but recherché dans la ville haute.

- La rue du Commerce et la rue Porte Chartraine, axe commerçant historique de Blois, sont classées en "linéaires commerciaux stricts", ce qui est une bonne chose. Il en est de même en ce qui concerne le début des rues adjacentes. Les façades Nord de la rue Denis Papin et Porte Côté le sont également sur plusieurs dizaines de mètres de part et d'autre de l'axe commerce/porte chartraine. Cependant, les façades Sud qui leur font face n'ont pas le même niveau de protection. C'est le cas du 2-4 rue Porte Côté qui n'est pas protégé. Ce commerce fait face à la rue Porte Chartraine. Lorsqu'on est dans cette rue, notre regard butte sur ce commerce. Celui-ci, qui accueillait un magasin de vêtements, est aujourd'hui vacant. Il serait fort regrettable qu'à cet endroit s'installe un cabinet d'assurances ou une agence immobilière, ce qui mettrait en péril la continuité recherchée sur l'axe rue Porte Chartraine / rue du Commerce.

- Nous pourrions imaginer que certains commerces vacants puissent être transformés en garage à vélo collectif sécurisé, comme cela se fait dans certaines ville.

Nous n'avons pas de remarques à faire sur les autres points

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicolas Viault, co président de l'association Blois - Patrimoine - Paysage - Environnement - Cadre de vie.

--

Nicolas Viault

[Oxygene - architecture d'intérieur et conception architecturale]

[Exploration et Etude des Cavités Creusées ou Aménagées par l'Homme - Photographie du Patrimoine]

5, rue des Juifs | 41000 Blois | 0033 (0)9 81 61 87 53 | 0033 (0)6 66 91 78 79

